

Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY

Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2022-109

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 octobre 2022

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 19 octobre 2022, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 32**

**Nbre de membres
présents : 25**

**Nbre de suffrages
Exprimés : 27**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ.
Lise VURPILLOT. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER.
Arnaud JACQUOT. Séverine DIRAND. Martine MICHAUD.
Gerard PATEREK. Roland GAMBERI. Catherine PARROT.
Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF.
Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA.
Thierry MAILLOT. Claude STIQUEL. Dominique DANGEL.
Pierre MOSSINA. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-François HEIL.
Jean-Louis RENGGLI. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

Excusés :
M. Mmes. Jean-Claude HERARD, Georgette CUENOT,
Stéphanie BOURQUIN

Mme Martine MICHAUD, M. Denis NEDEZ, quittent la séance, vote par
procuration annulé de M. HERARD pour le vote de ce point.

Absents :
Mme Nadine MERCIER. M. Valère NEDEY.

Pouvoirs :
M. Jean-Claude HERARD pouvoir à Philippe GAUTIER
M. Georgette CUENOT pouvoir à Lise VURPILLOT
Stéphanie BOURQUIN pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 12 octobre 2022

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur Nourreddine DRAYAF ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 21 septembre 2022 est adopté à **LA MAJORITE (29 voix Pour, 1 Abstention, Pierre MOSSINA)** des voix présentes et représentées.

**SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION VILLE VILLAGE NATURE -
FONCTIONNEMENT**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20221103-2022-109-DE
Date de réception préfecture : 03/11/2022

.../...

Extrait du registre des délibérations n°2022-109**SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION VILLE VILLAGE NATURE-FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire rappelle que les Associations de Valentigney ont la possibilité, chaque année de solliciter une subvention jusqu'au 30 septembre de l'année en cours.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **DECIDE** d'attribuer la subvention suivante sur l'exercice 2022 :

| Imputation | Association | Subvention 2021 | Subvention 2022 | Décision du Conseil Municipal | Décision du Conseil Municipal |
|--------------|---|-----------------|-----------------|-------------------------------|--|
| 6574.833 | VVN : Ville Village Nature - Fonctionnement | 815,00 | 1 900,00 | 815,00 | UNANIMITE (Mme MICHAUD, M. NEDEZ quittent la séance, neutralisation du vote par procuration de M. HERARD) |
| TOTAL | | 815,00 | 1 900,00 | 815,00 | |

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le chef du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,




Philippe GAUTIER

CM DU 19 OCTOBRE 2022

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte qui a été publié ou notifié le ~~03 NOV 2022~~ et dont le représentant de l'Etat a accusé réception le -----